



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Meurthe-et-Moselle



La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
des écoles publiques maternelles,
élémentaires et primaires

s/couvert de Mesdames et Messieurs
les IEN de circonscription

Nancy, le 6 avril 2018

DIVISION 1^{ER} DEGRÉ
Bureau de la Carte Scolaire
du 1^{er} degré

Affaire suivie par
Bertrand DEMOYEN

Téléphone
03.83.93.56.15

Fax
03.83.93.56.99

Mél.
Bertrand.demoyen@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00
Et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique
Jusqu'à 17h00

Site internet :
dsden54.ac-nancy-metz.fr

Objet : Opérations de fin d'année scolaire et préparation de la rentrée 2018 pour les écoles publiques.

Référence : BD/ND - Poste 35615/n° 299

Pour préparer la rentrée 2018, certaines opérations de fin d'année scolaire, sur l'Outil Numérique pour la Direction d'École (ONDE), sont à réaliser.

- 1 – Mettre à jour la situation de l'école (en mai).
- 2 – Effectuer les passages (les maternelles avant le 1^{er} juin, les élémentaires avant le 15 juin).
- 3 – Admettre les nouveaux élèves (de mai à septembre).
- 4 – Créer la nouvelle structure de l'école pour 2018 – 2019.
- 5 – Répartir les élèves dans les classes pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Attention :

Il est impératif que les écoles maternelles effectuent les passages des élèves « quittant l'école » avant le 1^{er} juin afin que les écoles élémentaires les inscrivent pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Il en est de même pour les élèves « quittant l'école » (ex. déménagement).

Il est indispensable d'enregistrer ces décisions de passages au plus tôt quand vous en avez connaissance. **Ne pas radier l'élève mais bien cocher quittant l'école.**

Il est inutile de vouloir inscrire un élève qui n'est pas radié de son école précédente en créant une nouvelle fiche sur ONDE, celle-ci sera d'office supprimée (doublon).

Après radiation de l'école d'origine, vous ne pouvez récupérer que les dossiers des élèves appartenant à notre académie (départements 54, 55, 57 et 88). Pour les autres, il faut recréer une fiche élève.

Rappel : Tous les élèves sans décision de passage sont radiés de l'école automatiquement au changement d'année scolaire.

Pour vous aider dans vos démarches, un pas à pas est consultable, dans l'onglet documentation du logiciel ONDE, à partir de la page 76.

Je vous remercie de votre collaboration.

Emmanuelle COMPAGNON